




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-409**

**Séance publique du**

**13 décembre 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1226270-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : SECTEUR DE LA DURANNE - ABROGATION DE DÉNOMINATION ET ADOPTION DE NOUVELLES DÉNOMINATIONS - RUE SOEUR EMMANUELLE - RUE IRMA REYBAUD**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Elisabeth HUARD, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Rémi CAPEAU donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et  
Déplacements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2022

-----

Nomenclature : 8.3  
Voirie

**RAPPORTEUR** : Monsieur Rémi CAPEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Eric CHEVALIER

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : SECTEUR DE LA DURANNE - ABROGATION DE DÉNOMINATION ET ADOPTION DE NOUVELLES DÉNOMINATIONS - RUE SOEUR EMMANUELLE - RUE IRMA REYBAUD-  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Sur le secteur de la Duranne, la SEMEPA réalise l'aménagement du secteur appelé « Le Coteau ». Des voies ont été précédemment réalisées et dénommées, d'autres sont en cours d'aménagement. Des immeubles sont en cours de construction et d'achèvement pour certains (plans ci-joint).

Par une précédente délibération (n° DL.2019-79 du 22 mars 2019), une des voies avait été dénommée **rue Sœur EMMANUELLE** (plan ci-joint).

Le plan d'aménagement du secteur ayant évolué, notamment en ce qui concerne le tracé de cette voie, il est apparu nécessaire d'adapter et modifier les dénominations sur ce secteur, notamment pour ce qui concerne la voie ci-dessus.

\*\*\*\*\*

La dénomination **rue Sœur EMMANUELLE**, sur la partie située entre le rond-point Pierre TCHERNIA et l'intersection avec la rue Gabriel LIPPMANN, est abrogée et il vous est proposé la dénomination suivante :

**« rue IRMA REYBAUD »**

Originnaire de Metz, née le 20 juin 1908, épouse du capitaine REYBAUD né à Villemaure. La maison familiale de la Motte d'Aigue devint le quartier général de la Résistance : parachutage d'armes, poste de radio clandestin, accueil de parachutistes et d'officiers, missions de liaisons.

Elle y fut arrêtée avec toute sa famille (excepté son mari absent) et emmenée seule sur la route de Rognes, où la Gestapo pensait que se cachait son mari. Questionnée, torturée, elle fut exécutée sans avoir livré de renseignements, ni sur l'organisation qu'elle avait créée, ni sur la cache de son époux. Tuée, le 27 juin 1944, de 16 balles de mitraillette et mutilée afin de rendre son visage méconnaissable, elle était laissée là en bordure du Grand Saint Jean. Elle avait 36 ans et deux filles.

Photographiée par M. Ely, on l'enterra à Aix-en-Provence sans l'identifier. Ce n'est qu'un an plus tard que sa belle-sœur reconnut Irma sur la photo à ses cheveux et le pull-over qu'elle lui avait tricoté. Sa stèle, à l'endroit où on l'a retrouvée, fut inaugurée en 1992.

La voie concernée concerne la partie située entre le rond-point Pierre TCHERNIA et l'intersection avec la rue Gabriel LIPPMANN (plan joint).

Les plaques mises en place porteront les mentions suivantes

« **rue IRMA REYBAUD** »  
Résistante  
1908-1944

\*\*\*\*\*

Il vous est ensuite proposé, sur la partie située entre l'intersection avec la rue Gabriel LIPPMANN et l'intersection avec la rue Jean Pierre SAEZ la dénomination **rue Sœur EMMANUELLE**.

« **rue Sœur EMMANUELLE** »

**Sœur Emmanuelle**, née **Madeleine Cinquin** le 16 novembre [1908](#) à Bruxelles (Belgique) et morte le [20 octobre 2008](#) à Callian (Var, France), souvent surnommée la « petite sœur des chiffonniers » ou « petite sœur des pauvres », est une enseignante, religieuse et [écrivain](#) franco-belge, naturalisée égyptienne à partir de 1991.

Elle est connue pour ses œuvres [caritatives](#) en Égypte auprès des enfants et des plus démunis et est un symbole, dans l'opinion française, de la cause des déshérités. Née d'une mère belge et d'un père français, elle possède ces deux nationalités. En 1991, le président Moubarak lui a accordé la nationalité égyptienne en remerciement de son œuvre au Caire.

À son entrée chez les religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Sion, elle prend le nom de Sœur Emmanuelle mais se fait appeler Mère Emmanuelle par ses élèves. C'est sous ce nom qu'elle se fait connaître des médias et devient très populaire dans l'opinion publique, apparaissant régulièrement en tête des classements des personnalités préférées des Français.



La partie de voie concernée se situe entre l'intersection avec la rue Gabriel LIPPMANN et l'intersection avec la rue Jean Pierre SAEZ (plan joint).

Les plaques mises en place porteront les mentions suivantes

**« rue Sœur EMMANUELLE »**  
Enseignante, religieuse et [écrivain](#)  
1908-2008

\*\*\*\*\*

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'abrogation de la dénomination « **rue Sœur EMMANUELLE** » sur la partie située entre le rond-point Pierre TCHERNIA et l'intersection avec la rue Gabriel LIPPMANN, selon le plan joint.
- **ADOPTER** la dénomination « **rue IRMA REYBAUD** » sur la partie de voie située entre le rond-point Pierre TCHERNIA et l'intersection avec la rue Gabriel LIPPMANN, selon le plan joint.
- **ADOPTER** la dénomination « **rue Sœur EMMANUELLE** » pour le tracé modifié de la voie nouvelle sur le secteur du Coteau à la Duranne, entre l'intersection avec la rue Gabriel LIPPMANN et l'intersection avec la rue Jean Pierre SAEZ, selon le plan joint.

DL.2022-409 - SECTEUR DE LA DURANNE - ABROGATION DE DÉNOMINATION ET  
ADOPTION DE NOUVELLES DÉNOMINATIONS - RUE SOEUR EMMANUELLE - RUE IRMA  
REYBAUD-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 32
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

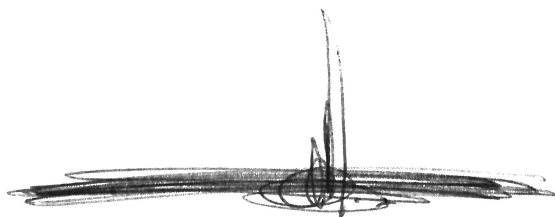
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



Projet de dénomination de voies  
Rue Sœur EMMANUELLE – Rue Irma REYBAUD - La DURANNE

Immeuble achevé et  
numéroté sur la rue Sœur  
EMMANUELLE

Rue jean-pierre  
SAEZ

**Rue Sœur  
EMMANUELLE**  
Partie déjà dénommée par  
une précédente délibération

Voies et places à  
dénommer  
ultérieurement

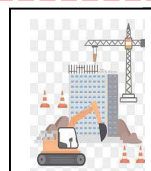
**Rue Sœur  
EMMANUELLE**  
Partie à dénommer par la  
présente délibération

Rue Alain  
DECAUX

Rue Gabriel  
LIPPMANN

**Rue Irma  
REYBAUD**  
Nouvelle dénomination  
Précédemment dénommée  
Rue Sœur  
EMMANUELLE  
Dénomination à abroger

Rond-point Pierre  
TCHERNIA



**LEGENDE**  
**Le Coteau**

Secteur avec immeubles en cours de  
Construction et ou d'achèvement







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-79**

**Séance publique du**

**22 mars 2019**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1151041-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DENOMINATION DE VOIE ' RUE SOEUR EMMANUELLE '**

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Marc PERRIN.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et  
Déplacements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2019

-----

**Nomenclature : 8.3**  
Voirie

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc PERRIN  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. CHEVALIER Eric

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : DENOMINATION DE VOIE « RUE SOEUR EMMANUELLE » - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Sur le secteur de la Duranne, la SEMEPA a réalisé une voie pour la desserte du nouveau quartier situé à l'est de la partie déjà aménagée (plan ci-joint).

Il convient donc de dénommer cette voie pour la règlementer et donner un numéro de voirie aux équipements et immeubles en cours de construction ou à venir le long de cette voie. Il vous est proposé la dénomination suivante:

**« Rue Sœur EMMANUELLE »**

**Sœur Emmanuelle**, née **Madeleine Cinquin** le 16 novembre 1908 à Bruxelles (Belgique) et morte le 20 octobre 2008 à Callian (Var, France), souvent surnommée la « petite sœur des chiffonniers » ou « petite sœur des pauvres », est une enseignante, religieuse et écrivain franco-belge, naturalisée égyptienne à partir de 1991.

Elle est connue pour ses œuvres caritatives en Égypte auprès des enfants et des plus démunis et un symbole, dans l'opinion française, de la cause des déshérités. Née d'une mère belge et d'un père français, elle possède ces deux nationalités. En 1991, le président Moubarak lui a accordé la nationalité égyptienne en remerciement de son œuvre au Caire.

À son entrée chez les religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Sion, elle prend le nom de Sœur Emmanuelle mais se fait appeler Mère Emmanuelle par ses élèves. C'est sous

ce nom qu'elle se fait connaître des médias et devient très populaire dans l'opinion publique, apparaissant régulièrement en tête des classements des personnalités préférées des Français.



La voie concernée commence peu après l'intersection avec la rue Jean Pierre SAEZ et se termine à l'intersection avec la route de CALAS (plan joint).

Les plaques mises en place porteront les mentions suivantes

**« Rue Sœur EMMANUELLE »**  
Enseignante, religieuse et écrivain  
1908-2008

\*\*\*\*\*

Je vous demande donc mes chers Collègues de bien vouloir :

- **ADOPTER** la dénomination « **Rue Sœur EMMANUELLE** » pour la voie nouvelle sur le secteur de la Duranne selon le plans joint.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Mme MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/03/2019  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

# Dénomination de voie – rue Sœur EMMANUELLE

